

Règlement du concours – Le Pépité Show 2025

Introduction

Le Pépité Show, concours de pitches organisé par Pépité Normandie, est l'évènement annuel incontournable qui met en lumière les projets des étudiants entrepreneurs de l'année auprès des partenaires régionaux de l'écosystème entrepreneurial et des établissements d'enseignement supérieur du territoire. C'est l'occasion pour les étudiants entrepreneurs de donner de la visibilité à leur projet mais également de faire découvrir leur projet et le Pépité à leurs familles et amis.

La 5^{ème} édition du concours de pitches aura lieu **le jeudi 24 avril 2025** à l'UFR Sciences et Techniques de Rouen (Avenue de l'Université – 76800 – Saint Etienne Du Rouvray).

L'évènement sera diffusé en direct sur Instagram pour permettre aux partenaires et proches des pitchers de le suivre.

Coordonnées de l'organisateur

Pépité Normandie
Esplanade de la Paix – CS 14032 - 14032 Caen Cedex
pepите-normandie@normandie-univ.fr – 06 07 52 88 14

Calendrier

Inscription des pitchers : du 24 mars 2025 au 10 avril 2025
Sessions de pitch blanc : 16 avril de 15h à 17h et 18 avril de 10h30 à 12h
Date limite de transmission des slides : vendredi 18 avril 2025 à 23h59
Concours de pitch : jeudi 24 avril 2025, selon le déroulé ci-dessous :

- Arrivée des pitchers à 17h30
- Concours de pitch de 18h à 19h
- Conférence : 19h à 19h45
- Remise des prix : 20h
- Cocktail jusqu'à 21h

Article 1 – Eligibilité

Peut s'inscrire à ce concours de pitch, tout étudiant entrepreneur bénéficiant du Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) pour l'année universitaire 2024-2025, délivré avant le 27 mars 2025 par le Pépité Normandie.

Article 2 – Modalités d'inscription au concours

12 places pitchers sont ouvertes pour cette édition 2025 du Pépité Show.

Les étudiants entrepreneurs éligibles doivent enregistrer leur inscription sur Pépitzzy via l'url suivante : <https://pepите-normandie.pepitzzy.fr/fr/events/28018>

Si le nombre d'inscriptions au concours dépasse les 12 places disponibles, une liste principale des pitchers et une liste complémentaire seront réalisées par l'équipe du Pépité Normandie, suite aux prestations réalisées lors des sessions de pitch blanc le 16 avril 2025 de 15h à 17h et le 18 avril 2025 de 10h30 à 12h et selon les critères suivants :

- Qualité de la prestation réalisée au pitch blanc et aisance à l'oral
- Slides prêtes pour le pitch blanc
- Capacité à entendre les remarques et à ajuster le pitch si nécessaire



Article 3 – Modalités du pitch

Les étudiants entrepreneurs inscrits au concours devront préparer un pitch répondant aux critères suivants :

- 2mn de pitch maximum (NB : les pitch seront chronométrés) avec slides ;
- Présentation d'un prototype ou d'un concept de solution matérialisé ;
- Prestation préparée, répétée et testée lors des sessions de pitch blanc le 16 avril 2025 de 15h à 17h et le 18 avril 2025 de 10h30 à 12h.

Les étudiants entrepreneurs pourront pitcher en équipe, mais uniquement avec leurs coéquipiers de projet, si et seulement si, ils bénéficient du SNEE délivré par le Pépité Normandie pour l'année universitaire 2024-2025.

Article 4 – Engagement des pitcheurs

Tout inscrit au concours s'engage à :

- Respecter le règlement du concours ;
- Accepter la diffusion live de leur pitch ;
- Envoyer par mail les slides appuyant le pitch pour le vendredi 18 avril 2025 à 23h59 à l'adresse : pepите-normandie@normandie-univ.fr ;
- Participer aux sessions de pitch blanc prévue le 16 avril 2025 de 15h à 17h et le 18 avril 2025 de 10h30 à 12h en visioconférence. Le lien sera envoyé par mail aux inscrits au plus tard la veille ;
- Être présent **sur place** le jour du concours, à l'adresse indiquée dans l'introduction de ce règlement ;
- Pitcher le jour du concours ;
- Informer le plus tôt possible, dans un délai de 48h avant l'évènement en se justifiant, à savoir le mardi 22 avril 2025 les organisateurs du concours en cas d'abandon, par mail à l'adresse : pepите-normandie@normandie-univ.fr .

Article 5 – Modalités de vote

Ce sont les membres du public présents le jour du concours qui pourront voter pour leurs pitches favoris. Il s'agira de partenaires de l'écosystème régional de l'entrepreneuriat, de représentants des établissements du territoire et des étudiants entrepreneurs du Pépité Normandie non-inscrits au concours ; tous invités par le Pépité Normandie.

Les votes se feront par voie numérique, via l'outil Wooclap, sous la surveillance de l'équipe du Pépité Normandie. L'url de vote sera communiquée sur place le jour J au public votant.

Un classement des 3 meilleurs projets (ayant reçu le plus de votes) sera réalisé et déterminera les 3 vainqueurs du concours.

Article 6 – Récompenses et modalités de versement

Les 3 vainqueurs se verront attribuer les récompenses comme suit :

- 1^{ère} place : 100€
- 2^{ème} place : 80€
- 3^{ème} place : 60€

Un virement sera opéré sur le compte bancaire des gagnants, après avoir transmis un RIB et tout document administratif demandé par mail par le Pépité Normandie, dans la semaine suivant le concours de pitch.

Un prix spécial « Prix Féminin » sera remis par la Caisse d'Épargne Normandie. Toute étudiante entrepreneure éligible au concours peut concourir à ce prix en le confirmant sur le formulaire d'inscription. Dans ce cas, toutes les candidates à ce prix acceptent que le Pépité Normandie diffuse leurs slides au dit partenaire, qui choisira son projet féminin coup de cœur en amont du concours. Bien évidemment, le partenaire est tenu à un accord de confidentialité.

La récompense prévue par le partenaire est :

- 200€ ;
- Un accompagnement par un expert Caisse d'Épargne Normandie ;
- L'intégration au dispositif des Audacieux Normands ;
- L'intégration au réseau Femmes & Challenges (sous réserve du respect des critères mentionnés sur la page d'accueil du site : <https://www.femmesetchallenges.fr>)

Les 200€ de récompense du Prix Féminin seront versés par Pépité Normandie grâce à la dotation versée par la Caisse d'Épargne Normandie. En revanche, concernant les trois autres parties de la récompense, c'est le partenaire qui contactera directement la gagnante pour lui faire part des modalités de mise en œuvre de la récompense.

Article 7 – Engagement des gagnants

Les vainqueurs du concours s'engagent à :

- Transmettre par mail au Pépité Normandie les documents administratifs demandés et nécessaires à la remise des récompenses ;
- Accepter que le Pépité Normandie diffuse, sur ses réseaux sociaux et son site internet l'information sur leur réussite, avec à l'appui une photo, un texte succinct de présentation du projet et éventuellement une interview ;
- Valoriser son prix via un post sur ses réseaux sociaux (du projet ou à défaut, personnel) en citant le Pépité Normandie et/ou afficher son logo, sauf s'il ne dispose d'aucun compte.

Article 8 – Prise en charge du transport des pitchers

Tout pitcher dépendant d'un autre campus que celui de Rouen pourra prétendre à une prise en charge de son transport jusqu'au lieu du concours, selon les modalités suivantes :

- **Train** : il est possible de demander au Pépité Normandie l'achat d'un billet de train aller-retour. Aucun remboursement de billet de train acheté par les pitchers ne sera effectué.
- **Covoiturage** : les pitchers peuvent venir avec leur propre véhicule et être remboursés, si et seulement si, un covoiturage est organisé entre eux. Le remboursement de covoiturage type BlaBlaCar est également possible.

Pour cela, les pitchers doivent envoyer le formulaire de demande de prise en charge du transport dûment rempli ([téléchargeable en cliquant ici](#)) par mail avant le 18 avril 2025 à 12h à l'adresse : pepité-normandie@normandie-univ.fr

Article 9 – Acceptation du règlement

Tout candidat inscrit au concours reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.